



Entre la société exploitante de la salle fitness coaching et l'adhérent il a été conclu le contrat suivant :

#### - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ( à lire par le nouveau membre)

Une consultation médicale préalable à toute activité sportive est indispensable pour détecter d'éventuelles contre-indications à la pratique du sport Fitness Coaching recommande de consulter un médecin avant toute activité physique, et de lui faire établir un certificat de non contre indication à la pratique du sport à fournir lors de la première séance puis à renouveler chaque année.

La remise d'un tel certificat au club n'étant pas une obligation légale, elle est laissée à la discrétion de l'adhérent.

**Je reconnais avoir pris connaissance de cette recommandation et décharge la société exploitante de toute responsabilité quant à la survenue d'un accident lié à mon état de santé.**

#### ÉTAPE 4 – SOCIÉTÉ EXPLOITANTE

FITNESS COACHING SARL

223-241, Rue de Beggen

L-1221 LUXEMBOURG

B 170792 RCS LUXEMBOURG

[www.fitcoa.com](http://www.fitcoa.com)

En souscrivant à une formule PayPal je m'engage sur la durée mentionnée

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'adhésion .

L'abonnement n'est pas annulable

L'abonnement n'est pas transférable à un tiers

J'ai lu et j'accepte la décharge de responsabilité



#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

##### 1. Objet:

Le présent abonnement et les conditions générales de ventes ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société exploitante dénommée « Fitness Coaching » et l'adhérent.

Après avoir vu et visité la salle, ses installations, son matériel, et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, ainsi que du règlement intérieur, l'adhérent accepte de souscrire avec Fitness Coaching, un contrat d'abonnement nominatif et incessible.

Par conséquent, il est seul autorisé à pratiquer les cours de coaching partagé de manière illimité selon les horaires du club , selon un prix et des modalités indiqués aux présentes.

##### 2. Prestations

La souscription d'un abonnement donne un droit d'accès à la salle Fitness Coaching; cela comprend l'accès aux équipements et aux prestations fournis.

Abonnement:

Le contrat d'abonnement est nominatif: en aucun il ne peut être partagé avec un tiers.

### 3. Conditions liées à l'âge:

L'Adhérent certifie être de 18 ans minimum ou avoir averti un membre de sa famille .

### 4. Etat de santé:

L' Adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un sport et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique. En cas de doute, l'Adhérent devra demander un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer un activité sportive. Il n'est pas de la responsabilité de Fitness Coaching de faire pratiquer à l'Adhérent un test fitness, ou tout autre test, afin de déterminer sa condition physique. Tout test éventuellement effectué par Fitness Coaching aurait pour seul but de rassembler des données comparatives, afin d'évaluer les progrès de l'Adhérent dans son programme; en aucun cas ce test ne pourrait servir d'outil de diagnostic.

### 5. Documents a fournir – certificat medical de non contre indication

L'adhérent déclare que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par le Fitness Coaching, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

L'adhérent s'engage à remettre au plus tard dans les 8 jours de la signature du contrat, un certificat médical d'aptitude ou de non contre indication à la pratique desdites activités, qui devra être daté de moins d'un mois. A défaut de cette justification l'adhérent ne peut invoquer la résiliation du contrat en cas de maladie, d'infection congénitale ou acquise de conséquence d'accident dont le diagnostic a été porté antérieurement à la signature du contrat.

Cette disposition s'applique à tout mineur âgé d'au moins qui désire s'abonner et qui devra fournir également une autorisation parentale.

### 6. Assurance:

L'Adhérent confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de son entraînement. La responsabilité de Fitness Coaching ne pourra être recherchée en cas de mauvaise déclaration faite par l'Adhérent quant à sa condition physique ou en cas de blessure résultant d'une incapacité, d'une diminution ou toute autre altération de son état physique.

### 7. Responsabilité de l'Adhérent:

Chaque Adhérent est responsable des dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du club et s'engage à payer tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite.

### 8. Décharge de responsabilité:

L'Adhérent reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des facilités auxquelles il a accès au sein de Fitness Coaching. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'informer sur l'utilisation des installations mises à sa disposition: la responsabilité de Fitness Coaching ne pourra être recherchée en cas de dommages physiques ou matériel, suite à tout accident résultant de l'inobservation des règles de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

### 9. Objets perdus ou volés:

Fitness Coaching décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Tout objet laissé dans l'enceinte de Fitness Coaching sera conservé pendant une durée de 4 semaines et sera ensuite donné à une oeuvre de charité.

### 10. Séance d'entraînement:

La salle du Fitness ne peut être utilisée que dans le cadre d'un entraînement sportif. Aucune autre activité quelle qu'elle soit n'y sera tolérée. Il est par exemple interdit de dormir ou de s'attarder dans la salle après la séance d'entraînement. La consommation d'alcool, de tabac ou de substances illégales est interdite. Il est interdit d'exercer une activité commerciale ou de proposer des services rémunérés dans l'enceinte du Fitness.

### 11. Règlements intérieurs:

L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et d'adhérer sans restriction ni réserve aux règles de sécurité et d'hygiène. Il s'engage à respecter les consignes suivantes, entre autres:

Porter des vêtements et des chaussures de sport spécifiques et convenables.

Utiliser une serviette sur les appareils et nettoyer sa place et son matériel après utilisation.

Vider son casier à la fin de la séance, en n'oubliant pas d'enlever le cadenas.

Il est interdit de laisser entrer qui que ce soit de donner accès aux installations de Fitness Coaching.

Adopter un comportement agréable et respectueux envers le personnel de Fitness Coaching ainsi que ses membres .

### 12. Résiliation à l'initiative de Fitness Coaching

L'abonnement peut être résilié de plein droit à l'initiative du club:

- Dans le cas où l'attitude ou le comportement de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonnés ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur du Fitness Coaching.
- En cas de défaut de paiement et après un premier rappel.

L'adhérent sera redevable des mois restant à courir jusqu'à la fin de la période d'abonnement mentionnée sur le contrat.

### 13. Conditions d'accès et de sécurité:

Fitness Coaching est ouvert 24h/24 et 7j/7 sauf cas exceptionnel. L'Adhérent accepte que le Fitness Coaching soit placé sous vidéosurveillance. Les données enregistrées sont archivées sur place pendant 7 jours et sont ensuite automatiquement effacées. L'Adhérent accepte de donner une empreinte digitale 3D, qui sera enregistrée. Le système de reconnaissance d'empreintes digitales 3D ne permet pas une identification personnelle.

L'Adhérent s'engage à ne pas donner accès à l'enceinte de Fitness Coaching ni à un autre membre, ni à aucune autre personne.

### 14. Paiement:

L'Adhérent s'engage à régler son abonnement selon les conditions stipulées dans le contrat. Le prix est garanti uniquement sous cette condition.

L'abonnement prend effet le jour après acceptation du contrat d'adhésion.

Abonnement annuel prépayé : la totalité du montant est due au moment de l'acceptation du contrat d'adhésion.

Abonnement annuel à cotisation ( paiement mensuel ): la cotisation du 1er mois ainsi que les frais d'inscription sont dus au moment de l'acceptation du contrat d'adhésion. Le paiement des cotisations suivantes sera débité 3 jours après le début d'un nouveau mois. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'assurer avant le mois suivant que le montant nécessaire au paiement de la cotisation est disponible sur son compte. Dans le cas où le prélèvement ne pourrait pas être effectué, l'Adhérent recevrait un email de la part de Fitness Coaching lui demandant de payer sa cotisation dans les 5 jours, et se verrait immédiatement refuser l'accès à la salle jusqu'à la régularisation du montant dû. Fitness Coaching est autorisé à répercuter tout frais lié au retard de paiement à l'Adhérent. La suspension temporaire ne donne droit à aucune prolongation de l'abonnement.

Abonnement mensuel (1 mois): la cotisation du 1er mois ainsi que les frais d'inscription sont dus au moment de l'acceptation du contrat d'adhésion. Si l'Adhérent a donné son accord au renouvellement automatique de son abonnement tous les mois, le paiement de la cotisation suivante devra être effectué 3 jours avant le début du nouveau mois. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'assurer 4 jours avant le mois suivant que le montant nécessaire au paiement de la cotisation est disponible sur son compte. Au cas où le prélèvement ne pourrait pas être effectué, l'Adhérent recevrait un email de la part de Fitness Coaching lui demandant de payer sa cotisation dans les 5 jours, et se verrait immédiatement refuser l'accès à la salle jusqu'à la régularisation du montant dû. Fitness Coaching est autorisé à répercuter tout frais lié au retard de paiement à l'Adhérent. La suspension temporaire ne donne droit à aucune prolongation de l'abonnement.

### 15. Modalités de renouvellement et de résiliation:

Abonnement annuel prépayé (12 mois) : l'abonnement est conclu pour une durée de 12 mois, période pendant laquelle il ne peut pas être résilié. À l'issue de période initiale, l'abonnement est renouvelé automatiquement pour 12 mois. L'adhérent peut s'opposer au renouvellement de son abonnement au plus tard 1 mois avant l'expiration du contrat en envoyant une demande écrite à [fitcoa@hotmail.com](mailto:fitcoa@hotmail.com). Fitness Coaching enverra un rappel 2 mois avant la fin de l'abonnement.

Abonnement annuel à cotisation (paiement mensuel sur 12 mois): l'abonnement est conclu pour une durée de 12 mois période pendant laquelle il ne peut pas être résilié. À l'issue de la période initiale, l'abonnement est renouvelé automatiquement pour 12 mois. L'Adhérent peut s'opposer au renouvellement de son abonnement au plus tard 1 mois avant l'expiration du contrat en envoyant une demande écrite à [Fitcoa@hotmail.com](mailto:Fitcoa@hotmail.com) au plus tard 1 semaine avant son renouvellement.

#### 16.Frais d'inscription:

Des frais d'inscription d'un montant de 0 € seront appliqués pour tout nouvel abonnement. Les anciens adhérents souhaitant reprendre un abonnement seront considérés comme nouveaux membres s'ils ne sont pas en possession d'un abonnement en cours de validité.

#### Modification des tarifs:

Les prix sont garantis pour la durée du contrat. Le tarif pourra être révisé au moment du renouvellement de l'abonnement. Dans ce cas, Fitness Coaching informera l'Adhérent par email, au minimum 2 mois avant la mise en application du nouveau prix.

#### 17.Prorogation:

Un report d'abonnement peut-être accordé à l'Adhérent pour raison de maladie ou de blessure, sur présentation d'un certificat médical.

L'abonnement peut être suspendu pour une durée de 1 à 6 mois et sera automatiquement réactivé à la fin de cette période. Aucun report ne sera accordé rétroactivement.

#### 18.Transfer d'abonnement.

Il est possible de transférer son abonnement annuel à un tiers. Pour procéder au transfert l'Adhérent sur le départ doit prévenir Fitness Coaching de son intention et doit communiquer les informations relatives au nouvel adhérent à [linden.k.ptgmail.com](mailto:linden.k.ptgmail.com), et le nouvel Adhérent doit accepter le contrat d'adhésion. La somme de 60 € doit être acquittée pour procéder au transfert. L'abonnement reste valable pour la durée initialement prévue dans le contrat d'origine. Il est de responsabilité de l'Adhérent qui souhaite partir de trouver le nouveau membre.

#### 19.Juridiction et loi applicable:

Ces Conditions générales de vente, ainsi que tout problème relatif à l'accès à Fitness Coaching, à l'utilisation du club et à l'utilisation des installations, sont soumis au droit luxembourgeois exclusivement, sans égard aux principes de conflits de lois.

Tout litige pouvant opposer l'Adhérent et Fitness Coaching au sujet de ces conditions de vente, de l'accès à la salle, de l'utilisation de la salle et de l'utilisation des installations est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu dont dépend le siège social de la compagnie.